

APAMAR

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CSE

(Comité Social et Economique)

EN DATE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

Etaient présents ou représentés :

Membres du CSE :

Madame PIRET Aurore

Madame PLANEIX Sylvie

Madame CLERET Claudine

Madame BORGLEVENS Sandrine

Madame LE JONCOUR Emmanuelle

Madame ROY Florence

Madame DIDAT Delphine

Suppléants :

Madame COCHEUX Cécile

Direction :

Monsieur BERNIER Dominique (Président du CSE)

Monsieur BUTIN Franck (Attaché de Direction)

Madame GIOIOSA Mathilde (Responsable de service)

Etaient absents ou excusés :

Madame DELAIR Brigitte

Monsieur PHELUT Fabien

Monsieur CHARPIN Clément

3°) Validation du procès-verbal du 18 octobre 2022

Les membres du CSE procèdent à la validation du Procès-Verbal de la réunion du 18 octobre 2022.

Aucune observation particulière n'est présentée par les membres du CSE ou la Direction.

Le PV est donc adopté à l'unanimité des membres présents du CSE.

4°) Installation et présentation du CSE : missions et fonctionnement

Dans le cadre du fonctionnement du CSE et des réunions, il est rappelé les règles de discréetion et de confidentialité que les élus du CSE sont tenus de respecter.

Le délégué du personnel est élu pour une durée de 4 ans, le nombre de mandats successifs d'un représentant au CSE est limité à 3.

Le CSE d'APAMAR est composé de 9 titulaires et 2 suppléants.

Lors de ce premier CSE, une secrétaire, une secrétaire adjointe, un trésorier et une trésorière adjointe ont été désignés.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, un référent en matière de lutte contre le harcèlement, sexuel et les agissements sexistes doit être désigné. Le référent membre du CSE sera élu lors de la prochaine réunion.

En l'absence d'accord, l'article R.2114-1 du Code du travail fixe le nombre d'heures de délégation mensuelle.

Ce nombre est fixé à 21 heures par mois avec la possibilité d'augmentation en cas de circonstances exceptionnelles, 1.5 fois le crédit soit 31h30 heures mensuelles au maximum.

Les heures de délégation peuvent être consommées pendant ou en hors temps de travail.

Dans le cas où elles le seraient en dehors, elles devront être justifiées avec la nécessité du mandat.

Dans un souci d'organisation et de bon sens au sein de la structure, l'employeur devra être informé au moins une semaine avant la consommation des heures.

Pour ce faire, un mail à l'adresse contact@apamar.fr devra être envoyé pour information avec l'objet « Demande de délégation ».

8°) Mutualia : tarification pour 2023

Comme annoncé lors du dernier CSE en date du 18 octobre 2022, l'augmentation de la tarification pour 2023 est de l'ordre de 3.5 % pour l'option de base.

Annexe 3

9°) Calendriers des réunions pour 2023

Annexe 4

10°) Question posée par les élus :

- *Suite à la demande de plusieurs salariés, est-il possible d'envisager qu'APAMAR prenne en charge la franchise de l'assurance en cas d'accident (notamment dans le cas où le salarié n'est pas responsable) ?*

Les accidents de véhicule sans tiers ne sont pas nombreux. Néanmoins, une analyse va être faite sur l'année 2022, cette question va être prise en compte et une réponse sera transmise lors du prochain CSE.

Le prochain CSE se tiendra lundi 30 janvier 2023 à 9h30

La secrétaire du CSE

Emmanuelle LE JONCOUR



**PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE
MEMBRES SUPPLÉANTS 2ND TOUR**

Chaque collège électoral doit faire l'objet d'un procès-verbal distinct. L'employeur doit transmettre ce document dans les 15 jours à l'issue de l'élection en le numérisant et en le téléversant via l'outil de saisie d'une élection : www.elections-professionnelles.travail.gouv.fr. Une copie du PV doit être remise à chaque syndicat ayant présenté une liste et/ou ayant participé à la négociation du protocole d'accord préelectoral.



INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT DANS LEQUEL S'EST DÉROULÉE L'ÉLECTION

Coordonnées de l'établissement :	SIRET des autres établissements concernés par l'élection actuelle :
SIRET de l'établissement : 41015537800020	Il n'y a pas d'autre SIRET
Raison sociale : APAMAR	
Adresse : 16 RUE JEAN CLARET	
Code postal : 63000 Ville : CLERMONT-FERRAND	
Personne à contacter dans l'établissement :	
Nom : GIOIOSA	
Prénom : MATHILDE	
Fonction : RESPONSABLE DE SERVICE	
N° téléphone : 0473437688	
Adresse courriel : GIOIOSA.MATHILDE@APAMAR.FR	

INFORMATIONS SUR L'ÉLECTION

Caractéristiques de l'élection :	
S'agit-il d'une élection partielle :	Non : <input checked="" type="checkbox"/> Oui : <input type="checkbox"/>
Durée du mandat des élus :	4 année(s)
Nombre total de collèges que comporte cette élection CSE :	2
Dates et horaires du scrutin :	
Date d'ouverture : 29/11/2022	Horaire d'ouverture : 00:00
Date de clôture : 29/11/2022	Horaire de clôture : 00:00
Informations sur l'élection précédente :	
Date du précédent scrutin :	30/11/2018
SIRET déclaré lors de la précédente élection professionnelle (si différent de celui mentionné ci-dessus) :	
Cette élection fait-elle suite à une annulation de l'élection précédente : Non : <input checked="" type="checkbox"/> Oui : <input type="checkbox"/>	

COLLÈGE CONCERNÉ PAR LE PROCÈS-VERBAL

Numéro de convention collective (IDCC) : 2941 CONVENTION COLLECTIVE DE LA BRANCHE DE L'AIDE, DE L'ACCOMPAGNEMENT, DES SOINS ET DES SERVICES À DOMICILE	
Dénomination du collège électoral :	Composition du collège électoral :
Collège unique <input type="checkbox"/>	Ouvriers 1 <input type="checkbox"/>
1er collège : ouvriers, employés <input checked="" type="checkbox"/>	Employés 2 <input checked="" type="checkbox"/>
2ème collège : techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs, cadres <input type="checkbox"/>	Techniciens 3 <input type="checkbox"/>
3ème collège : ingénieurs, cadres <input type="checkbox"/>	Agents de maîtrise 4 <input type="checkbox"/>
Autre collège <input type="checkbox"/>	Ingénieurs 5 <input type="checkbox"/>
	Cadres 6 <input type="checkbox"/>
	Autres 7 <input type="checkbox"/>
Nombre de sièges à pourvoir par le collège : P = 8	Nombre de listes présentées au 2ème tour : L = 2

RÉSULTATS DU 2ND TOUR DES ÉLECTIONS

Y a-t-il eu carence dans ce collège ?	Oui : <input type="checkbox"/> Non : <input checked="" type="checkbox"/>
Nombre d'électeurs inscrits	A = 276
Nombre de votants	B = 66
Bulletins blancs ou nuls	C = 5
Suffrages valablement exprimés (B-C)	D = 61
Quotient électoral (D/P)	G = 61 / 8 = 7,62



41015537800020 - APAMAR
1er collège - Suppléants 2ème tour
Date scrutin : 29/11/2022
Réf. 0we10000030445



Réserves émises sur le scrutin 1er collège 2ème tour Suppléants :

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE MEMBRES TITULAIRES 2ND TOUR

Chaque collège électoral doit faire l'objet d'un procès-verbal distinct. L'employeur doit transmettre ce document dans les 15 jours à l'issue de l'élection en le numérisant et en le téléversant via l'outil de saisie d'une élection : www.elections-professionnelles.travail.gouv.fr. Une copie du PV doit être remise à chaque syndicat ayant présenté une liste et/ou ayant participé à la négociation du protocole d'accord préélectoral.



INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT DANS LEQUEL S'EST DÉROULÉE L'ÉLECTION

Coordonnées de l'établissement :	SIRET des autres établissements concernés par l'élection actuelle :
SIRET de l'établissement : 41015537800020	Il n'y a pas d'autre SIRET
Raison sociale : APAMAR	
Adresse : 16 RUE JEAN CLARET	
Code postal : 63000 Ville : CLERMONT-FERRAND	
Personne à contacter dans l'établissement :	
Nom : GIOIOSA	
Prénom : MATHILDE	
Fonction : RESPONSABLE DE SERVICE	
N° téléphone : 0473437688	
Adresse courriel : GIOIOSA.MATHILDE@APAMAR.FR	

INFORMATIONS SUR L'ÉLECTION

Caractéristiques de l'élection :	
S'agit-il d'une élection partielle :	Non : <input checked="" type="checkbox"/> Oui : <input type="checkbox"/>
Durée du mandat des élus :	4 année(s)
Nombre total de collèges que comporte cette élection CSE :	2
Dates et horaires du scrutin :	
Date d'ouverture : 29/11/2022	Horaire d'ouverture : 00:00
Date de clôture : 29/11/2022	Horaire de clôture : 00:00
Informations sur l'élection précédente :	
Date du précédent scrutin :	30/11/2018
SIRET déclaré lors de la précédente élection professionnelle (si différent de celui mentionné ci-dessus) :	
Cette élection fait-elle suite à une annulation de l'élection précédente : Non : <input checked="" type="checkbox"/> Oui : <input type="checkbox"/>	

COLLÈGE CONCERNÉ PAR LE PROCÈS-VERBAL

Numéro de convention collective (IDCC) : 2941	CONVENTION COLLECTIVE DE LA BRANCHE DE L'AIDE, DE L'ACCOMPAGNEMENT, DES SOINS ET DES SERVICES À DOMICILE
Dénomination du collège électoral :	Composition du collège électoral :
Collège unique <input type="checkbox"/>	Ouvriers <input checked="" type="checkbox"/>
1er collège : ouvriers, employés <input checked="" type="checkbox"/>	Employés <input checked="" type="checkbox"/>
2ème collège : techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs, cadres <input type="checkbox"/>	Techniciens <input type="checkbox"/>
3ème collège : ingénieurs, cadres <input type="checkbox"/>	Agents de maîtrise <input type="checkbox"/>
Autre collège <input type="checkbox"/>	Ingénieurs <input type="checkbox"/>
	Cadres <input type="checkbox"/>
	Autres <input type="checkbox"/>
Nombre de sièges à pourvoir par le collège : P = 8	Nombre de listes présentées au 2ème tour : L = 2

RÉSULTATS DU 2ND TOUR DES ÉLECTIONS

Y a-t-il eu carence dans ce collège ?	Oui : <input type="checkbox"/> Non : <input checked="" type="checkbox"/>
Nombre d'électeurs inscrits	A = 276
Nombre de votants	B = 66
Bulletins blancs ou nuls	C = 4
Suffrages valablement exprimés (B-C)	D = 62
Quotient électoral (D/P)	G = 62 / 8 = 7,75



41015537800020 - APAMAR
1er collège - Titulaires 2ème tour
Date scrutin : 29/11/2022
Réf. Owe10000030444



Réerves émises sur le scrutin 1er collège 2ème tour Titulaires :

**PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE
MEMBRES SUPPLÉANTS 2ND TOUR**

Chaque collège électoral doit faire l'objet d'un procès-verbal distinct. L'employeur doit transmettre ce document dans les 15 jours à l'issue de l'élection en le numérisant et en le téléversant via l'outil de saisie d'une élection : www.elections-professionnelles.travail.gouv.fr. Une copie du PV doit être remise à chaque syndicat ayant présenté une liste et/ou ayant participé à la négociation du protocole d'accord préelectoral.



INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT DANS LEQUEL S'EST DÉROULÉE L'ÉLECTION

Coordonnées de l'établissement :	SIRET des autres établissements concernés par l'élection actuelle :
SIRET de l'établissement : 41015537800020	Il n'y a pas d'autre SIRET
Raison sociale : APAMAR	
Adresse : 16 RUE JEAN CLARET	
Code postal : 63000 Ville : CLERMONT-FERRAND	
Personne à contacter dans l'établissement :	
Nom : GIOIOSA	
Prénom : MATHILDE	
Fonction : RESPONSABLE DE SERVICE	
N° téléphone : 0473437688	
Adresse courriel : GIOIOSA.MATHILDE@APAMAR.FR	

INFORMATIONS SUR L'ÉLECTION

Caractéristiques de l'élection :					
S'agit-il d'une élection partielle :	Non : <input checked="" type="checkbox"/> Oui : <input type="checkbox"/>				
Durée du mandat des élus :	4 année(s)				
Nombre total de collèges que comporte cette élection CSE :	2				
Dates et horaires du scrutin :					
Date d'ouverture : 29/11/2022	Horaire d'ouverture :	00:00			
Date de clôture : 29/11/2022	Horaire de clôture :	00:00			
Informations sur l'élection précédente :					
Date du précédent scrutin :	30/11/2018				
SIRET déclaré lors de la précédente élection professionnelle (si différent de celui mentionné ci-dessus) :					
Cette élection fait-elle suite à une annulation de l'élection précédente : Non : <input checked="" type="checkbox"/> Oui : <input type="checkbox"/>					

COLLÈGE CONCERNÉ PAR LE PROCÈS-VERBAL

Numéro de convention collective (IDCC) : 2941	CONVENTION COLLECTIVE DE LA BRANCHE DE L'AIDE, DE L'ACCOMPAGNEMENT, DES SOINS ET DES SERVICES À DOMICILE
Dénomination du collège électoral :	Composition du collège électoral :
Collège unique <input type="checkbox"/>	Ouvriers 1 <input type="checkbox"/>
1er collège : ouvriers, employés <input type="checkbox"/>	Employés 2 <input type="checkbox"/>
2ème collège : techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs, cadres <input checked="" type="checkbox"/>	Techniciens 3 <input checked="" type="checkbox"/>
3ème collège : ingénieurs, cadres <input type="checkbox"/>	Agents de maîtrise 4 <input checked="" type="checkbox"/>
Autre collège <input type="checkbox"/>	Ingénieurs 5 <input type="checkbox"/>
	Cadres 6 <input checked="" type="checkbox"/>
	Autres 7 <input type="checkbox"/>
Nombre de sièges à pourvoir par le collège : P = 1	Nombre de listes présentées au 2ème tour : L = 1

RÉSULTATS DU 2ND TOUR DES ÉLECTIONS

Y a-t-il eu carence dans ce collège ?	Oui : <input type="checkbox"/> Non : <input checked="" type="checkbox"/>
Nombre d'électeurs inscrits	A = 13
Nombre de votants	B = 8
Bulletins blancs ou nuls	C = 1
Suffrages valablement exprimés (B-C)	D = 7
Quotient électoral (D/P)	G = 7 / 1 = 7,00



41015537800020 - APAMAR
2ème collège - Suppléants 2ème tour
Date scrutin : 29/11/2022
Réf. Owe10000030447



Réserves émises sur le scrutin 2ème collège 2ème tour Suppléants :

**PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE
MEMBRES TITULAIRES 2ND TOUR**

Chaque collège électoral doit faire l'objet d'un procès-verbal distinct. L'employeur doit transmettre ce document dans les 15 jours à l'issue de l'élection en le numérisant et en le téléversant via l'outil de saisie d'une élection : www.elections-professionnelles.travail.gouv.fr. Une copie du PV doit être remise à chaque syndicat ayant présenté une liste et/ou ayant participé à la négociation du protocole d'accord préélectoral.



INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT DANS LEQUEL S'EST DÉROULÉE L'ÉLECTION

Coordonnées de l'établissement :	SIRET des autres établissements concernés par l'élection actuelle :
SIRET de l'établissement : 41015537800020	Il n'y a pas d'autre SIRET
Raison sociale : APAMAR	
Adresse : 16 RUE JEAN CLARET	
Code postal : 63000 Ville : CLERMONT-FERRAND	
Personne à contacter dans l'établissement :	
Nom : GIOIOSA	
Prénom : MATHILDE	
Fonction : RESPONSABLE DE SERVICE	
N° téléphone : 0473437688	
Adresse courriel : GIOIOSA.MATHILDE@APAMAR.FR	

INFORMATIONS SUR L'ÉLECTION

Caractéristiques de l'élection :		
S'agit-il d'une élection partielle :	Non : <input checked="" type="checkbox"/>	Oui : <input type="checkbox"/>
Durée du mandat des élus :	4 année(s)	
Nombre total de collèges que comporte cette élection CSE :	2	
Dates et horaires du scrutin :		
Date d'ouverture : 29/11/2022	Horaire d'ouverture :	00:00
Date de clôture : 29/11/2022	Horaire de clôture :	00:00
Informations sur l'élection précédente :		
Date du précédent scrutin :	30/11/2018	
SIRET déclaré lors de la précédente élection professionnelle (si différent de celui mentionné ci-dessus) :		
Cette élection fait-elle suite à une annulation de l'élection précédente : Non : <input checked="" type="checkbox"/> Oui : <input type="checkbox"/>		

COLLÈGE CONCERNÉ PAR LE PROCÈS-VERBAL

Numéro de convention collective (IDCC) : 2941	CONVENTION COLLECTIVE DE LA BRANCHE DE L'AIDE, DE L'ACCOMPAGNEMENT, DES SOINS ET DES SERVICES À DOMICILE
Dénomination du collège électoral :	Composition du collège électoral :
Collège unique <input type="checkbox"/>	Ouvriers 1 <input type="checkbox"/>
1er collège : ouvriers, employés <input type="checkbox"/>	Employés 2 <input type="checkbox"/>
2ème collège : techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs, cadres <input checked="" type="checkbox"/>	Techniciens 3 <input checked="" type="checkbox"/>
3ème collège : ingénieurs, cadres <input type="checkbox"/>	Agents de maîtrise 4 <input checked="" type="checkbox"/>
Autre collège <input type="checkbox"/>	Ingénieurs 5 <input type="checkbox"/>
	Cadres 6 <input checked="" type="checkbox"/>
	Autres 7 <input type="checkbox"/>
Nombre de sièges à pourvoir par le collège : P = 1	Nombre de listes présentées au 2ème tour : L = 1

RÉSULTATS DU 2ND TOUR DES ÉLECTIONS

Y a-t-il eu carence dans ce collège ?	Oui : <input type="checkbox"/> Non : <input checked="" type="checkbox"/>
Nombre d'électeurs inscrits	A = 13
Nombre de votants	B = 8
Bulletins blancs ou nuls	C = 0
Suffrages valablement exprimés (B-C)	D = 8
Quotient électoral (D/P)	G = 8 / 1 = 8,00



41015537800020 - APAMAR
2ème collège - Titulaires 2ème tour
Date scrutin : 29/11/2022
Réf. Owe10000030446



Réserves émises sur le scrutin 2ème collège 2ème tour Titulaires :

BUDGET PREVISIONNEL 2023 - 270 000 Heures

	CHARGES	MONTANT
Dépenses afférentes à l'exploitation courante		
606	Achats	98 000
625	Déplacements	271 660
626	Frais postaux et télécommunications	49 000
628	Autres prestations	301 765
	TOTAL	720 425
Dépenses afférentes au personnel		
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	20 600
63	Impôts taxes et versements assimilés	555 621
641	Rémunération du personnel	5 518 634
645	Charges de sécurité sociale et prévoyance	798 500
647-648	Autres charges sociales	244 814
	TOTAL	7 138 169
Dépenses afférentes à la structure		
613	Locations	58 400
614	Charges locatives	43 747
615	Entretien/réparation/maintenance	27 028
616	Assurances	22 000
618	Divers (documentation, cotisations)	22 820
623	Information, publications, relations publiques	18 000
635	Taxes (administration des impôts)	2 800
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 000
6811	Dotation aux amortissements et provisions	49 100
	TOTAL	244 895
	Déficits de la section d'exploitation reporté	
	TOTAL GENERAL	8 103 489

	PRODUITS	MONTANT
Produits de la tarification et assimilés		
731	Produits de la tarification	7 500 169
	TOTAL	7 500 169
Autres produits relatifs à l'exploitation		
70	Produits autres	37 000
74	Subventions	390 000
75	Autres produits de gestion courante	82 000
	TOTAL	509 000
Produits financiers & produits non encaissables		
77	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	6 625
	TOTAL	6 625
	TOTAL GENERAL	8 015 794

TARIF MOYEN

27,78 €

MUTUALIA

Proposition tarifaire 2023 - APAMAR

	Socle		Option 1		Option 2	
	2022	2023	Evol %	2022	2023	Evol %
Cout employeur	28,01	28,99	+3,5%	28,01	28,99	+3,5%
Surcout option salariée				10,47	10,84	+3,5%
Cout salariée	20,29	21	+3,5%	30,76	31,84	+3,5%
Cout total	48,30	49,99	+3,5%	58,77	60,83	+3,5%
					82,74	85,64
						+3,5%

	Socle		Option 1		Option 2	
	2022	2023	Evol %	2022	2023	Evol %
Surcout option conjoint				10,47	10,84	+3,5%
Cout conjoint	53,51	55,39	+3,5%	63,98	66,23	+3,5%
Surcout option enfant				5,81	6,02	+3,5%
Cout enfant	30,15	31,21	+3,5%	35,96	37,23	+3,5%
					47,01	48,66
						+3,5%

Annexe 3

CSE

CALENDRIER REUNIONS 2023

➔ LUNDI 30 JANVIER (+ CSSCT)

➔ JEUDI 6 AVRIL 2023

➔ JEUDI 8 JUIN 2023 (+ CSSCT)

➔ JEUDI 6 JUILLET 2023

➔ JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023 (+ CSSCT)

➔ JEUDI 26 OCTOBRE 2023

➔ JEUDI 14 DECEMBRE 2023 (+ CSSCT)